

EDITO du président



ACTUALITÉ



UN ENJEU POUR 2023 : RÉDUIRE NOTRE QUANTITÉ DE DÉCHETS

Réduire la quantité de nos déchets est l'affaire de tous. Les consommateurs peuvent multiplier les gestes pour devenir éco-consommateurs, les industriels peuvent proposer mieux pour moins de déchets, les collectivités ou administrations peuvent donner l'exemple et informer, et les pouvoirs publics peuvent sensibiliser et mobiliser.

Depuis 1969, date de sa création, le SITCOM assure la collecte et la valorisation des déchets du territoire de la Côte Sud des Landes (ordures ménagères, collectes sélectives, déchets de déchetteries et déchets des professionnels).

Le SITCOM n'a eu de cesse de se moderniser, se renouveler et mettre en œuvre des solutions innovantes permettant de valoriser au mieux les déchets produits sur son périmètre d'intervention afin de répondre aux enjeux environnementaux et à l'intérêt de tous. Aujourd'hui les performances du territoire en la matière, avec près de 98% des déchets produits qui sont valorisés, font figure d'exemple !

C'est dans cet esprit que les élus du SITCOM ont décidé fin 2018 de poursuivre les actions engagées depuis plus de 10 ans sur la réduction des déchets en s'engageant dans un ambitieux programme local de prévention des déchets. L'objectif visé est de réduire de 10% la production de déchets ménagers à horizon 2023 et la présence accrue du SITCOM sur le terrain, auprès des acteurs du territoire, contribuera à n'en pas douter à atteindre cet objectif ambitieux !

Le SITCOM Infos que vous avez dans les mains, dans sa nouvelle formule, vous permettra deux fois par an de suivre les actions engagées sur votre territoire en faveur d'une gestion des déchets exemplaire...

Bonne lecture !

Alain CAUNÈGRE,
Président du SITCOM Côte sud des Landes

Il revient donc à chacun d'entre nous de s'approprier ces gestes et d'en inventer d'autres. Mais attention, il ne s'agit pas ici de se donner bonne ou mauvaise conscience. En effet, pour que ces gestes soient pérennes, il faut que chacun puisse à son niveau se les approprier, tout en tempérance, selon le moment, selon le contexte, selon son mode de vie ou ses moyens. C'est en tout cas la philosophie du SITCOM

Côte sud des Landes pour son deuxième **programme de prévention des déchets 2018-2023** qui vient d'être adopté ce 13 décembre dernier par les élus du Syndicat.

Le Syndicat prévoit de continuer les actions déjà engagées dans son premier programme 2011-2017 en sensibilisant la population, en accompagnant les hébergeurs touristiques et les organisateurs de manifestations, en promouvant le réemploi, en développant le compostage des déchets de cuisine et en luttant contre le gaspillage alimentaire. Mieux gérer les déchets du milieu scolaire, diminuer la production de déchets

verts et de déchets inertes et trouver des leviers économiques pour favoriser la prévention sont aussi des actions de ce deuxième programme.

**MOINS de
DÉCHETS
en PAYS
LANDAIS**

SOMMAIRE

- ① ACTUALITÉ
- ② INITIATIVES LOCALES
- ③ ACTUALITÉ
- ④ DOSSIER
- ⑤ DOSSIER
- ⑥ ZOOM SUR
- ⑦ ECO-ORGANISME
- ⑧ ECO-ORGANISME

POURQUOI RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ?

Depuis plusieurs années, nous avons appris à trier nos déchets, à utiliser les points tri pour les emballages et les déchetteries pour les déchets encombrants, dangereux ou de jardin. Les ordures ménagères résiduelles sont également valorisées en électricité et graves de mâchefers grâce à l'unité de valorisation énergétique du SITCOM à Bénesse-Maremne. Toutefois, toutes ces opérations de tri, de recyclage et de valorisation ont un coût, à la fois pour la collectivité et l'utilisateur : **le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !**



INITIATIVES LOCALES

TRI ET RÉDUCTION DES DÉCHETS SUR LES MANIFESTATIONS : DES ORGANISATEURS ENGAGÉS !

Depuis plusieurs années, le SITCOM accompagne des organisateurs de manifestations qui souhaitent avoir une bonne gestion de leurs déchets. Ce partenariat leur permet de bénéficier de la fourniture d'outils d'accompagnement et de la mise à disposition de conteneurs sélectifs. Depuis 2014, 15 manifestations ont travaillé avec le Syndicat. Deux d'entre elles sont à l'honneur aujourd'hui car elles ont eu une gestion exemplaire de leurs déchets. Voici leur témoignage.

LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE - VENDREDI 24 AOÛT 2018 : UNE 3^{ÈME} ANNÉE DE PARTENARIAT PRODUCTIVE !

Interview de Pierre ATHANASE, 3^{ème} adjoint à la mairie de Saint-Geours-de-Maremne et référent déchet.

Pourquoi avoir décidé de trier vos déchets sur le marché ?

« Il y a trois ans, après avoir vu une telle démarche sur le marché de producteurs de Pays de Sainte-Marie-de-Gosse, j'ai proposé à l'équipe municipale de mettre en place le tri sélectif sur notre marché et d'en être le référent. La commune, très sensible à l'environnement, a tout de suite adhéré et s'est engagée avec le SITCOM. »

L'organisation n'a-t-elle pas été trop compliquée ?

« Non, pas du tout. Les outils proposés par le SITCOM nous ont bien aidés pour organiser le tri. De même, la planification et la motivation des bénévoles sont primordiales pour la réussite ! Cette année nous étions une équipe « déchets » de huit personnes.



L'équipe « déchets » sur le marché de St-Geours de Maremne

Nous nous sommes relayés toute la soirée pour trier. Le point déchet était bien indiqué et surtout isolé des visiteurs afin que ces derniers ne viennent pas polluer les tris. La clé du succès, c'est qu'il y ait toujours quelqu'un de l'organisation sur le point. Nous avons disposé deux tables devant où les gens venaient déposer leurs plateaux repas. Armée de gants, l'équipe déchets a trié les différents produits grâce aux différents conteneurs fournis par le SITCOM (le verre, les bouteilles en plastique, les biodéchets,...). »

Au final, qu'est-ce qui vous reste de cette expérience ?

« Ce fut très positif : les visiteurs, les producteurs et l'association qui tenait la buvette ont joué le jeu et nous avons même été félicités à plusieurs reprises pour notre action ! Il n'y a rien d'extraordinaire, cela repose uniquement sur l'engagement des bénévoles. C'est un peu l'effet papillon... un petit geste pour nous mais un grand geste pour l'environnement ! »

LA FOIRE AGRICOLE DE SAINTE-MARIE-DE-GOSSE ET LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE RÉDUCTION

Interview de Stéphane SIMON, 4^{ème} adjoint à la mairie de Sainte-Marie-de-Gosse et référent déchet.



Ste Marie de Gosse : Le coin « déchets » accessible uniquement aux organisateurs.

Qu'est-ce qui a provoqué cette démarche vis-à-vis des déchets ?

« Il y a quatre ans, le SITCOM m'a proposé, pour la foire agricole et artisanale, d'être une manifestation test pour mettre en place une méthodologie sur la bonne gestion des déchets. Les organisateurs ont adhéré à la démarche car la gestion des déchets, les années précédentes, était plutôt contraignante. En tant que référent « déchet » sur cette manifestation, je me suis investi dans le projet pour organiser le tri et motiver les bénévoles. »

L'organisation n'a-t-elle pas été trop compliquée ?

« La première année de mise en route a été un peu compliquée je l'avoue, mais au final, l'organisation matérielle (desserte, poubelle de pré-collecte par matériau) et humaine mise en place, nous a fait gagner énormément de temps sur le rangement final. »

Le tri des déchets c'est bien, mais la réduction dans tout ça ?

« Cette année, pour la version 2018, nous avons voulu aller plus loin dans la réduction des déchets que nous avions déjà engagée les années précédentes. Fini la vaisselle, les couverts et les verres jetables : nous sommes passés aux réutilisables. Cela a porté ses fruits car au final nous avons jeté uniquement 3 sacs d'ordures ménagères ! Il y a certes un peu plus de travail de nettoyage, mais les économies financières et environnementales ne sont pas négligeables. »

Au final, qu'est qui vous reste de cette expérience ?

« Le tri et la réduction des déchets sont une préoccupation pour notre commune. Nous avons acheté des verres réutilisables en partenariat avec le SITCOM que nous prêtons aux différentes associations ; le tri n'est plus un choix car il est obligatoire et inscrit dans le règlement intérieur de la location de la salle municipale et des fêtes. »



ACTUALITÉ

TARNOS : LES HABITANTS SENSIBILISÉS AU TRI DES DÉCHETS

Deux animateurs du tri et de la prévention des déchets du SITCOM ont réalisé, en collaboration avec l'éco-organisme CITEO, une vaste campagne d'information en porte-à-porte sur le tri des déchets recyclables auprès de plus de 500 foyers tarnosiens entre le 15 et le 28 octobre dernier. L'objectif de l'opération : améliorer la quantité et la qualité des déchets triés et sensibiliser les habitants à la réduction des déchets.

Il est 11 heures 30 au quartier du Pissot sur la commune de Tarnos. Julien et Laura se tiennent prêts à débiter leur tournée de porte-à-porte. Ils portent le même gilet au logo du SITCOM. Le binôme sait exactement où il doit aller et avec quels supports de communication. Ils doivent visiter près de 100 logements par jour. Dissiper les malentendus et les idées reçues, tel est leur objectif aujourd'hui. Ils entrent dans leur premier immeuble : c'est à la porte de Jacqueline qu'ils sonnent en premier. Elle vient de finir son pot de confiture et se pose la question de tout mettre dans le conteneur à verre et si elle doit nettoyer le pot. Julien lui explique que le pot doit être juste vidé et qu'il peut être mis dans le conteneur « verre » et le couvercle métal dans le



Une tarnosienne sensibilisée au tri des déchets

conteneur « boîtes métalliques ». Grâce à ce geste de tri, ces emballages pourront être valorisés en objets du quotidien. Quelques jours après avoir débuté, face aux habitants, le discours est désormais bien rodé. Auprès de chacun, ils se renseignent sur les habitudes de tri du foyer, leur degré de connaissance des consignes et leurs doutes éventuels. « Souvent, les habitants donnent l'impression de connaître mais quand on creuse un peu, on se rend compte que ce n'est pas tout à fait le cas... », explique Laura.



Un habitant jette ses boîtes métalliques au point tri du Pissot

FOCUS :

Sensibilisation en porte-à-porte dans le cadre d'une opération avec Citéo

Secteurs : Quartier du Pissot, Résidences Clair de Lune, Loustaunau, St Nicolas et l'Orée des Landes

Période : du 15 au 27 octobre 2018

Objectif : sensibiliser les habitants au bon geste de tri des papiers et des emballages et à la réduction des déchets.

UNE ORGANISATION ET UNE INFORMATION AU PRÉALABLE DU PORTE-À-PORTE

Après avoir obtenu l'accord des Syndics de copropriété, les animateurs annoncent leur passage en posant des affiches dans les immeubles quelques jours avant. Dans la grande majorité des cas, ils sont bien accueillis. Les habitants sont souvent en demande d'information. À chaque passage, ils remettent un mémo-tri à l'utilisateur.

UN BILAN PROMETTEUR :

Sur 564 foyers, 60 % ont été sensibilisés en direct par Julien et Laura. De même, sur ces 60 %, 82 % ont déclaré déjà trier.

LE PARCOURS DE MA POUBELLE : MES DÉCHETS DEVIENNENT UNE RESSOURCE !



5

L'usine dans laquelle sont acheminées nos poubelles produit de l'énergie qui est transformée en électricité. L'usine produit 50 GWh d'électricité chaque année, revendue sur le réseau électrique pour couvrir les besoins annuels d'une commune d'environ 30 000 habitants.

La valorisation énergétique participe ainsi à la réduction des gaz à effet de serre et limite le recours aux énergies fossiles. De plus, la vente d'électricité produite permet de diminuer le coût de traitement des déchets.



L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) transforme nos déchets en électricité

Des visites de l'UVE seront prochainement organisées pour le grand public. Pour vous tenir informé, consultez www.SITCOM40.fr.



DOSSIER

LE SITCOM CÔTE SUD DES LANDES : QUI EST LA COLLECTIVITÉ QUI GÈRE NOS DÉCHETS ?

Créé en 1969, le SITCOM (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères) n'est pas une entreprise privée mais une collectivité territoriale. Il a une vocation unique : la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur la côte sud des Landes. Le SITCOM est un service public en régie, financé par les contributions des adhérents, la redevance spéciale (redevance payée par les commerçants, artisans et professions libérales), les redevances spécifiques (mise à disposition de bennes, dépôts dans les centres de traitement ...), les recettes issues des ventes de produits (compost, allume-feu, bois de chauffage...).

LA GESTION DE VOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN :

Pour la collecte des déchets, le **Sitcom** assure :

- La collecte traditionnelle des poubelles grâce à la collecte de 15 000 bacs de regroupement
- La collecte sélective des emballages et du papier en points d'apport volontaire grâce à presque 600 points tri
- La gestion d'un réseau de 22 déchetteries pour les déchets de type végétaux, encombrants et toxiques.



Les déchets végétaux déposés en déchetteries deviennent du compost



La collecte des emballages et du papier

Pour le traitement des déchets, le **Sitcom** assure :

- L'incinération des ordures ménagères
- La valorisation des déchets végétaux, des palettes et des rondins de bois
- L'organisation de la valorisation de l'ensemble des déchets collectés, soit directement sur ses sites (compost de végétaux), soit par l'intermédiaire de prestataires spécialisés par type de déchets (collectes sélectives, ferraille, déchets de soins, déchets dangereux...)



Les adhérents au SITCOM Côte sud des Landes : Les communautés de communes Côte Landes nature, Maremne Adour Côte Sud (MACS), du Seignanx et du Pays d'Orthe et Arrigans (partie ouest du territoire), ainsi que la communauté d'agglomération du Grand Dax.

POPULATION =
156 000 HABITANTS,
350 000 HABITANTS
EN SAISON ESTIVALE

LE SITCOM EN QUELQUES CHIFFRES

320 agents

556 points de collecte des emballages

22 déchetteries

6997 points de regroupement de conteneurs à ordures ménagères

275 375 tonnes de déchets collectés et traités annuellement soit

27 fois le poids de la tour Eiffel !





DOSSIER

LE SITCOM, TERRITOIRE D'ÉNERGIES

Le SITCOM Côte Sud des Landes constitue l'un des acteurs principaux du territoire en matière de transition énergétique...

LE SITCOM ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHÉ DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le SITCOM a signé une **Charte Objectif CO₂** en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et l'ADEME. Il s'engage ainsi dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de son activité de collecte des déchets ménagers en se fixant un objectif de réduction et un plan d'actions sur une durée de 3 ans.

Le SITCOM est ainsi la première structure publique française en charge de la collecte des déchets à s'engager dans une telle démarche.

NOS DÉCHETS SONT UNE RESSOURCE

D'une capacité de 83 000 tonnes/an, l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) produit 50 GWh d'électricité chaque année. L'UVE est depuis début 2018 certifiée ISO 50 001, signe d'une parfaite maîtrise énergétique et environnementale de l'installation.

UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le SITCOM a été retenu par la Commission de Régulation de l'Énergie pour l'installation d'une toiture photovoltaïque d'1,4 ha sur son bâtiment de maturation des mâchefers.

En partenariat avec la Communauté de Communes MACS et la société QUADRAN, cette installation permettra la production annuelle de 2 GWh d'électricité, soit la consommation annuelle d'une ville de 1200 habitants. Cet ouvrage constituerait la plus grande toiture photovoltaïque de la région.

LA SÉCURITÉ, AU CŒUR DE L'ORGANISATION DU SITCOM

Le SITCOM a engagé depuis plusieurs années des démarches visant à prévenir les risques liés à l'activité de collecte des déchets. Au titre de cette démarche, les actions suivantes peuvent être recensées : une équipe dédiée, travaillant en étroite collaboration avec les services opérationnels, la formation du personnel et la sécurisation des collectes.

La sécurisation des tournées de collecte des déchets, en adéquation avec la recommandation R437 relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés élaborée par la CNAMTS, est une priorité qui nécessite l'adhésion des élus, de l'encadrement, des agents et des usagers mais également une étroite collaboration

avec les partenaires institutionnels et les collectivités adhérentes : rédaction des plans de tournées, mise en place de protocoles de sécurité, élimination des points noirs etc...

Ainsi, l'année 2017 a permis de supprimer la totalité des points noirs (points de danger)

de la collecte des ordures ménagères traditionnelle. Ainsi, plus de 800 points ont été déplacés, reconfigurés ou supprimés. Sur ces bases, des plans de tournées ont été élaborés afin de permettre aux équipes de collecte de suivre un trajet sécurisé et validé par le SITCOM et les communes concernées.



CÔTÉ PRATIQUE

L'appli « *guide du tri* » : fini les doutes et les idées reçues : d'un simple mot dans le moteur de recherche (par exemple : « *paquet céréales* », « *yaourt* »...), le guide du tri vous dira quoi faire avec l'emballage ou l'objet, vous indiquera où trouver un conteneur mais aussi des infos supplémentaires pour bien trier et comprendre les bénéfices de votre geste.



Illustration de l'application CITEO

DÉCHETS EN CÔTE SUD DES LANDES : CHIFFRES CLÉS

50 GWH

C'est la quantité d'électricité vendue par le SITCOM grâce à l'incinération des déchets soit la consommation annuelle d'une ville de 30 000 habitants.

1606 KG/HAB

C'est la quantité de déchets collectée en 2017 soit 272 375 tonnes.

98%

C'est le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SITCOM (hors déchets inertes)

49%

C'est le pourcentage de foyers de la zone du SITCOM équipés d'un composteur



TOUTES LES INFOS
PRATIQUES SUR
www.SITCOM40.fr

Tout savoir sur les déchets en côte sud des Landes : horaires des déchetteries, emplacement des points tri, services aux professionnels, aux particuliers, etc.



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Un dépôt sauvage est un dépôt de déchets sur un site non autorisé résultant d'actes d'incivisme de particuliers ou entreprises. Tout abandon de cartons, d'emballages, de végétaux, d'électroménagers, de produits toxiques ... déposés au pied des conteneurs à ordures ménagères ou sélectifs est donc un dépôt sauvage. Petit rappel sur les conséquences financières et environnementales de ces actes d'incivisme.



Des dépôts sauvages interdits

En effet, outre la pollution visuelle et parfois olfactive, ces abandons peuvent s'avérer, en fonction de la nature des déchets déposés, une véritable source de pollution des sols et des eaux. Ces actes commis par quelques personnes irrespectueuses sont lourds de conséquences en matière de nuisances, d'organisation du service et de coût. En 2017, plus de 300 tonnes de déchets ont été collectées par le SITCOM sur l'ensemble de son territoire, pour un coût de 220 000 € à la charge de la collectivité.

Les dépôts sauvages ... qu'encourent les contrevenants ?

En vertu des articles R 632-1 et R 633-6 du code pénal et en fonction du type d'infraction, tout contrevenant est passible d'une amende de 2^{ème} ou 3^{ème} classe pouvant aller de 35 € jusqu'à 450 €. Facteur aggravant, si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende de 5^{ème} classe, ainsi appliqué, peut s'élever jusqu'à 1 500 € (article R635-8). Il faut noter que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage existant. Le Président du SITCOM ne disposant pas du pouvoir de police, c'est le maire ou les autres agents et officiers de police judiciaire qui relèvent ces infractions. Toutefois, afin de lutter efficacement contre ces dépôts sauvages,

le SITCOM, en collaboration avec les communes, facture au contrevenant, en plus de l'amende, 160 € l'enlèvement du dépôt.

Pourtant, il existe de nombreux moyens pour se débarrasser de ses déchets ... en toute légalité

Pour tous les usagers, le SITCOM propose une collecte en apport volontaire, ce qui signifie que nous sommes dépourvus de toute contrainte de jours pour déposer nos déchets dans les conteneurs à ordures ménagères ou dans ceux destinés au tri sélectif. Quant aux 22 déchetteries, réparties sur tout le territoire, elles sont pourvues d'une large amplitude horaire et sont accessibles à tous (particuliers et professionnels).

Il est donc incompréhensible que ces équipements ne soient pas utilisés par quelques-uns qui préfèrent souiller l'espace public. Ces comportements inciviques sont inacceptables et ce sont les contribuables qui en paient les frais !

RAPPEL... Brûler à l'air libre des végétaux ou tout autre déchet est strictement interdit et peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. (Règlement Sanitaire Départemental, art.84, alinéa 3)

LES DÉPÔTS SAUVAGES ... EN QUELQUES CHIFFRES

300 TONNES

Déchets collectés par le SITCOM

220 000 €

Coût de la collecte des dépôts

160 €*

Montant des frais d'enlèvement pour le contrevenant.

(*Tarif valable jusqu'au 31 mars 2019)

DE 35 € À 450 €

Montant de l'amende (code pénal)

5 AGENTS DU SITCOM

à l'année + 3 saisonniers l'été en charge du nettoyage des points tri

2 PASSAGES PAR SEMAINE

l'hiver sur chaque point tri et jusqu'à 7 passages l'été dans les communes côtières sur certains points sensibles



ÉCO-ORGANISME

DÉPOSER SES DÉCHETS DANGEREUX EN DÉCHETTERIE : UN GESTE INDISPENSABLE



Déchetterie de Tarnos

Eco-organisme à but non lucratif, EcoDDS a été créé en 2012 et a pour but de collecter et traiter certains déchets chimiques des particuliers. Le SITCOM gérant le réseau des 22 déchetteries fait appel à EcoDDS depuis 2013 afin de collecter, regrouper et traiter les déchets diffus spécifiques (DDS) des particuliers. Déposer ses déchets dangereux en déchetterie est un geste citoyen et important afin de protéger notre environnement.

LE PARCOURS D'UN PRODUIT CHIMIQUE DE SON ACHAT À SON TRAITEMENT SÉCURISÉ

Une fois que les usagers ont déposé leur DDS en déchetterie, un premier tri des déchets est fait par l'agent d'accueil. Puis, ils sont transportés vers des sites industriels spécialisés. Ensuite, ils seront valorisés énergétiquement (chauffage, électricité, recyclage) ou éliminés dans les conditions respectant l'environnement.



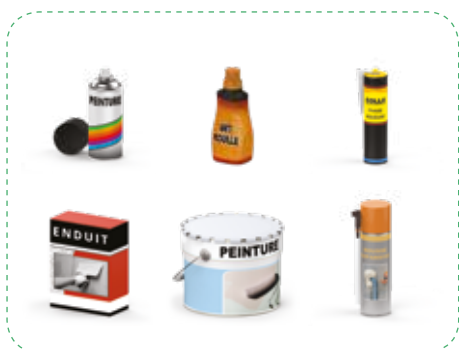
DDS

= Déchet Diffus Spécifique = déchet ménager susceptible de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement.

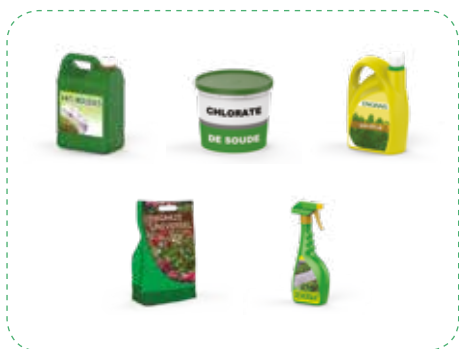
QUE FAIT EcoDDS ?

Conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur, chaque entreprise mettant sur le marché des produits générant des déchets, doit prendre en charge la gestion de ses déchets. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché. Par des actions comme des campagnes de sensibilisation des usagers ainsi que la formation des agents de déchetterie, EcoDDS a pour but d'encourager le tri. EcoDDS traite uniquement les déchets chimiques provenant de la consommation des particuliers.

BRICOLAGE ET DÉCO



JARDINAGE



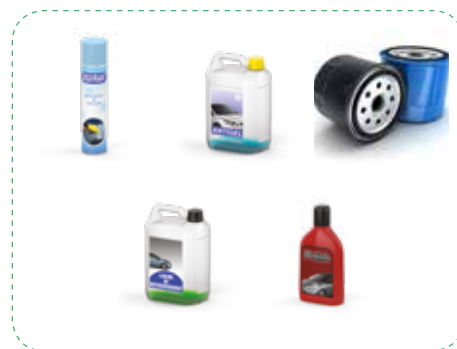
PRODUITS SPÉCIAUX



ENTRETIEN PISCINE



ENTRETIEN VÉHICULE



Où peut-on les déposer ? Dans la déchetterie la plus proche de chez vous en consultant le site internet www.SITCOM40.fr
Pour plus d'informations sur les DDS, consultez le site internet www.ecodds.com

AVIS DE RECHERCHE



★ **PRODUITS DANGEREUX
POLLUEURS DE POUBELLES** ★

À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE
TRI ET LES PRODUITS TOXIQUES :
WWW.SITCOM40.FR

Sitcom
Côte sud des Landes AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

SITCOM Côte sud des Landes
62 chemin du Bayonnais
40230 BENESSE MAREMNE
05 58 72 03 94
www.SITCOM40.fr

Directeur de la publication :
Alain CAUNÈGRE
Rédaction :
SITCOM Côte sud des Landes
Conception :
Audrey BIRLES
www.audrey-birles.com

Impression :
Dax Barrouillet Imprimerie -
Narrosse
Dépôt légal : Décembre 2018
Tirage : 62 000 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258

Crédits photos : SITCOM Côte
sud des Landes, Eco-DDS,
Patrick VALLEAU, Fotolia
Prochain numéro :
1^{er} semestre 2019